

OBJET : ACTION FONCIERE - CHANGEMENT DE DENOMINATION DE VOIE - RUE DES SOURCES

L'an deux mille vingt, le huit juin dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal des Sables d'Olonne se sont réunis Salle des Cordulies - Le Havre d'Olonne - aux Sables d'Olonne, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le deux juin deux mille vingt (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales).

PRESENTS : BAUDUIN Michel, BELLE Jean-Marie, BENELLI Frédéric, BLANCHARD Alain, BOSSARD Françoise, BOURDIN Laurence, BRANDET Claire, CASSES Jean-Eudes, CHAIGNE Nicolas, CHAPALAIN Jean-Pierre, CHARBONNIER Catherine, CHARTEAU Joseph, CHENECHAUD Frédéric, CHENECHAUD Jean-Claude, CHENECHAUD Nicolas, COMPARAT Annie, DEJEAN Jean-François, DELPIERRE Christine, DEVOIR Robert, EPAUD Sylvie, FOURNIERE Claude, GAYDA Catherine, GINO Corine, GROUSSEAU André, HECHT Gérard, HORDENNEAU Dominique, HOUSSAINT Patrick, JEGU Didier, LADERRIERE Sophie, LAURY Isabelle, LOPEZ Sophie, MAESTRIPIERI Dominique, MAINGUENEAU Gérard, MALLOCHET Gérard, MARCHAND Bernard, MAUREL Mauricette, MERLE Colette, MIGNON Laëtitia, MONGELLAZ Gérard, MOREAU Yannick, MOULY Gérard, PARISET Lionel, PATHE Martine, PECHEUL Armel, PERON Loïc, PINEAU Florence, PLANSON Didier, REHAULT Marie-Françoise, ROUMANEIX Nadine, ROUSSEAU Lucette, THEBAULT Jean-Pierre, VERMERIE Sophie, VRIGNON Francine, YOU Michel.

ABSENTS EXCUSES : BALLE Pascale donne pouvoir à BAUDUIN Michel, BILLON Annick donne pouvoir à HECHT Gérard, BROSSARD Catherine donne pouvoir à MIGNON Laetitia, BROSSEAU Stéphane donne pouvoir à MERLE Colette, HENNO Linda donne pouvoir à GINO Corine, MEREL Chantal donne pouvoir à PECHEUL Armel, MICHENAUD Catherine donne pouvoir à ROUMANEIX Nadine, RAIMBAUD Richard donne pouvoir à MONGELLAZ Gérard, RUCHAUD Daniel donne pouvoir à LOPEZ Sophie, VIOLOT Caroline donne pouvoir à VERMERIE Sophie.

ABSENTS : AUGRY Valérie, BOUDIGOU Adeline, CODET Bernard, COUGNAUD Henri, DURAND Claude, HERBRETEAU Jean-Claude, JAUZELON Marie-Noëlle, LANDAIS Jean-Noël, LANDRIEAU Nicole, LE SANN Jean-Yves, MARTIN Françoise, MASSON Jacques, MENERET Jean-Christophe, PETIT François, QUINTARD-GALLENNE Nathalie, RABILLER Lucie, ROBIN Evelyne, SILARI Nathalie.

En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur DEVOIR Robert a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 82
Nombre de présents : 54
Nombre de votants : 64

REPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
—
Ville des Sables d'Olonne
—

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
du 8 juin 2020

DELIBERATION N° 22

OBJET : ACTION FONCIERE - CHANGEMENT DE DENOMINATION DE VOIE - RUE DES SOURCES

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer par délibération le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Dans le cadre de la création de la commune nouvelle des Sables d'Olonne et par délibération du Conseil Municipal d'Olonne sur Mer en date du 15 octobre 2018 relative au changement de dénomination des voies, la rue de la Vallée a été renommée rue des Ruppias.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 4 mars 2019, cette voie a de nouveau changé de dénomination en devenant la rue des Ruppias Maritimes.

Cette dénomination prêtant toujours à confusion pour certains avec la maladie de la Rupia (maladie de peau), il est proposé afin de lever toute ambiguïté de dénommer cette voie : la rue des sources.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

En accord avec les riverains et après avis favorable de la Commission Urbanisme réunie le 6 mai 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le changement de dénomination de voie de la rue des Ruppias Maritimes en rue des sources.

Fait et délibéré aux Sables d'Olonne
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme



Yannick MOREAU

Maire des Sables d'Olonne

Nb : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du conseil municipal dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- *A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;*
- *Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*